



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E197878

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/04/2022

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 912572107

Siret : 912 575 107 00012

Code NACE : 4399D

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE Contre CUBE n°031 0013690

Assurance Responsabilité Civile :

QBE Contre CUBE n°031 0013690

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : A.S.H. ATLANTIQUE SOLUTIONS HABITAT

247 RUE DE LA BOUGRIERE
44980 STE LUCE SUR LOIRE

Téléphone : 02 40 80 35 67

Portable : 06 17 59 19 55

Site Internet : www.ash-groupelecarre.fr/

E-mail : ash.groupelecarre@gmail.com

Responsabilité légale :
PRIGENT BERNARD GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/11/2022
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	23/11/2022
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	23/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	23/11/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	23/11/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	23/11/2022
o Isolation des combles perdus	23/11/2022
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	23/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.